

Melun, le 31 août 2015



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Seine-et-Marne



L'Inspectrice d'académie  
Directrice académique des services de  
l'éducation nationale de Seine et Marne

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école  
S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'éducation nationale

**Objet :** demandes d'autorisation de sorties scolaires avec nuitées

**Références :** circulaire n°2013-106 du 16/07/2013 BO n°9 du 18 juillet 2013

circulaire n°05-001 du 05/01/2005 BO n°2 du 13 janvier 2005

circulaire n°99-136 du 21/09/1999 BO n°7 du 23 septembre 1999

Division des élèves

Bureau de la vie  
scolaire

Affaire suivie par :  
Fabienne DUBREUIL

Téléphone :  
01 64 41 26 18

Fax :  
01 64 41 27 94

Courriel :  
Ce.77divel@ac-creteil.f

Cité administrative  
20, quai Hippolyte Rossignol  
77010 Melun

Veillez trouver ci-joint les documents relatifs aux demandes de sorties scolaires avec nuitées des écoles du département, ceux-ci sont disponibles en ligne sur le site de la D.S.D.E.N de Seine et Marne à l'adresse suivante :

[www.dsden77.ac-creteil.fr](http://www.dsden77.ac-creteil.fr) rubriques : vie scolaire 1<sup>er</sup> degré-espace administratif et juridique, sorties scolaires.

Je vous rappelle les délais de réception des dossiers complets à mes services, en tenant compte des périodes de vacances scolaires de chaque académie :

« Le directeur d'école fait parvenir le dossier complet de demande d'autorisation de sortie scolaire avec nuitée(s) à l'Inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription dans un délai **de cinq semaines au moins** avant la date prévue de départ lorsque celle-ci se déroule dans le même département. Ce délai est porté à **huit semaines** pour les classes séjournant dans un département différent et à **dix semaines** pour les classes à l'étranger »

Vous trouverez également en annexe, l'imprimé de demande d'autorisation de sortie sans nuitée et l'imprimé de sortie à proximité de l'école ne dépassant pas la demi-journée (annexe 1 et 1 bis).

Pour l'inspectrice d'académie,  
Directrice académique des services de  
l'éducation nationale de Seine et Marne,  
L'inspecteur de l'éducation nationale, Adjoint

François Morin

P.J :

Annexe 2 : demande d'autorisation de départ en sorties scolaires avec nuitées (s) (4 pages)

Annexe 2-1 : fiche en cas de modifications

Annexe 2-2 : autorisation parentale de départ

Annexe 2-3 : renseignements médicaux

Annexe 2-4 : fiche complémentaire pour sortie itinérante avec nuitée(s)

Annexe 3 : instruction du dossier : fiche d'information sur le transport

Annexe 3 bis : fiche de transport

Annexe 3 ter : liste des participants

Annexe 4 : budget prévisionnel de la sortie scolaire

Annexe 5 : compte rendu de séjour (sorties scolaires avec nuitée(s)) (2 pages)

Annexe 6 : liste des élèves ayant satisfait au test de natation